

Je suis opposé à ce projet en raison de son impact sur le patrimoine local et paysager, dont l'étude ne peut que sous-évaluer les impacts en raison des grossières erreurs mentionnées.

On peut lire page 12/26 de la PIÈCE N°2 – Note non technique :

« *Le principal lieu de vie identifié au sein de l'aire d'étude immédiate est la ville de Lencloître, située à environ 3 km au sud-est.* »

Or c'est FAUX : le lieu de vie principal le plus proche est Cernay, à 500m de la ZIP.

Puis on peut lire :

« *Cernay forme également une zone habitée étendue à proximité immédiate de la ZIP. Les relations visuelles potentielles sont élevées en raison du rapprochement et de l'absence de masque visuel.* »

En effet Cernay est à 500m de la ZIP, avec vue directe sur les éoliennes sans aucun masque visuel. Mais dans le paragraphe précédent, le promoteur semble considérer que les habitants de Cernay ne sont pas à considérer comme des citoyens.

Pour ces erreurs et approximations de l'étude qui brille par l'incompétence de ce bureau d'étude, merci de rendre un avis défavorable.